

Gare au virus « covad » ! ☐ La sécu suspend un médecin adulé ☐ par ses 5000 patients ☐ qui se retrouvent sans... médecin !

écrit par Jacques Martinez | 2 janvier 2024





Ah ! L'administration française ! La sécu, soucieuse des deniers publics au centime près quand il s'agit de vous et moi mais oubliant vérifications et contrôles sur des millions d'euros évaporés lorsque ses « bénéficiaires » - c'est le mot !- vivent hors de nos frontières (**1**), n'a pas hésité à suspendre durant un an l'activité d'un médecin parce qu'il a trop de patients ! Conséquence : 5 000 patients sont sans médecin jusqu'au 31 décembre... 2024 !
« Bonne année 2024, chers habitants de la Nièvre : nous vous souhaitons de passer une année, avant tout, sans aucun souci de... santé ! »

Parce qu'un médecin que certains qualifient de « médecin de campagne » (ce qui est, pour moi, des plus honorables), un médecin proche de la retraite et peu habitué à la manipulation informatique, donc pas toujours au fait des démarches informatiques surtout avec un ordinateur défectueux n'effectuant pas automatiquement les transferts prévus : ce médecin -dont je préfère ne pas donner le nom- aurait reçu, en raison de problèmes informatiques, 68 000

euros de trop qu'il a commencé à rembourser. En outre, quelques soins hors convention lui sont reprochés sur des milliers de consultations par an !

□Ce médecin est avant tout un médecin proche de ses patients, soucieux de leur santé même si on lui reproche certaines « libertés » dans les horaires et quelques prescriptions pas tout à fait dans les règles. Ok, mais si un seul patient était décédé à cause d'une erreur de sa part, je pense que ses accusateurs l'auraient -et à juste titre !- cloué au pilori mais ce n'est pas le cas. Il est d'ailleurs adoré de sa patientèle. À un point tel que la population de son secteur a manifesté pour qu'il reste « leur » médecin tant il n'est pas regardant ni de ses horaires, ni de sa disponibilité !

Lancée après signalement de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'une des 5 branches de la Sécurité Sociale, l'enquête a été confiée au Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) dont le rapport a entraîné la suspension par l'Agence Régionale de Santé (ARS) locale des activités de ce médecin à partir de ce 1er janvier, pour un an avec, en outre, une seconde année mais avec sursis.

Le médecin sanctionné s'est d'ailleurs justifié, comme le rapporte egora.fr, le site d'informations médicales et professionnelles à destination des « médecins, étudiants des facultés de médecine et professionnels de santé » :

« Je bosse quand il y a besoin de bosser. Certains ferment leur porte à 17 heures, et ça convient à l'administration. Il faut bien que les gens aillent quelque part », a réagi le généraliste mis en cause, déplorant une décision prise par « des technocrates » : « *Si on a décidé que j'avais trop d'activité, c'est qu'il y en a trop. Mais d'autres n'en font pas assez ailleurs. Maintenant chacun va assumer ses actes, ils vont se débrouiller pour gérer. Ça fout tout le monde dans la merde.* »

<https://www.egora.fr/actus-pro/deontologie/83669-jusqu-a-120-consultations-par-jour-des-medicaments-contre-indiques-un>

<https://www.egora.fr/actus-pro/deontologie/72349-generaliste-qui-travaillait-trop-les-dessous-de-sa-suspension>

Un langage cash comme celui que nous aimons à RR.

Et Egora conclut son article par cette constatation navrante : □ « **L'ARS cherche désormais une solution pour les quelque 5000 patients du médecin suspendu.** » Et voilà ! On retire un médecin efficace d'un secteur qui en manque, et cela parce qu'il travaillait trop !

<https://www.egora.fr/actus-pro/assurance-maladie-mutuelles/72314-la-secu-lui-reprochait-une-trop-grande-activite-medicale>

Pourquoi ne pas l'avoir « tancé » voire lui avoir infligé une amende, plutôt que priver ce secteur rural de médecin pendant un an !

Certes, ce médecin a fait quelques erreurs -qui, peut-être auraient pu entraîner des « erreurs médicales » mais il n'y a pas eu de conséquences graves. Mais peut-être que le plus grave aux yeux de l'État, ce sont les quelques « scandaleux » ou même « inadmissibles » dépassements en nombre de consultations ? Et, de ce fait, ce médecin n'a pu souvent ne passer que peu de temps avec eux. Et alors ? Voilà ce qu'a facilement établi le CNOM , comme le rapporte Egora :

« Pour l'Ordre, le généraliste déployait "une activité manifestement excessive, en contradiction avec les exigences de qualité, de sécurité et d'efficacité des soins". Sur une période de 17 mois, la CPAM comptabilise 187 journées de travail au cours desquelles entre 80 et 121 consultations ont été facturées. Des consultations "qui ont été nécessairement de brève ou de très brève durée", pointe l'Ordre. »

Le problème avec cette suspension -et la manifestation des patients en faveur du retour du médecin dans son cabinet le prouve- est : « que vont devenir les patients ? » Une question que s'est posée le Journal du Centre qui précise : « Le problème, c'est que selon le président de l'Ordre des médecins de la Nièvre, (ce médecin) "a la plus grosse patientèle (4 500 patients) de la Nièvre, c'est colossal, l'équivalent de deux médecins à temps complet". Pour l'ARS, 7.000 patients ! Et 5 000, selon le médecin lui-même qui ajoute : « Qu'ils fassent donc un peu plus de terrain, nos décideurs ! (...) Il y a une décision juridique, je m'y plie. (...) Ça fait dix ans que je suis en bisbille avec la Caisse d'assurance maladie. »

Il déplore une décision prise par "des technocrates" :

« Qu'ils fassent donc un peu plus de terrain nos décideurs. Tout est monté à vau-l'eau par des spécialistes de l'administration, non spécialistes sur le plan médical. Je ne suis pas mieux que les autres, mais je sais faire ce que je fais. »

Il confirme qu'il reprendra son activité dans un an :

« Pourquoi je ne reprendrai pas ? », s'agace-t-il.

Le reporter du Journal du Centre note : « Dans sa salle d'attente, une patiente, maman, est furieuse de cette sanction : « Il va falloir aller à des bornes de télémédecine en pharmacie avec nos enfants. Parce que SOS Médecins, si on ne prend pas rendez-vous aux aurores, il n'y a pas de place, et pour avoir un autre médecin à Nevers -la grande ville la plus proche-, c'est quinze jours d'attente ! (...) On est triste, c'est un médecin humain, qui a fait le serment d'Hippocrate et pas d'hypocrite, lui ! »

Un autre patient prend la défense du médecin :

« En tant qu'ambulancier, on nous demande déjà d'aller chercher des patients, pour les amener aux urgences, pour

qu'ils puissent voir un médecin. Une fois que le docteur sera parti, ça sera pire », craint ce professionnel de santé. Il se demande si un collectif de patients ne pourrait pas se regrouper pour demander la suspension de la sanction. »

Une jeune femme complète : *« C'est mon médecin depuis toujours. Avec lui, on ne se sent jamais abandonné. Il assure un suivi sérieux, il se souvient des problèmes qu'on a eus. Quand j'appelle, il sait que ça n'est pas pour rien et j'ai un rendez-vous rapidement, pas au bout de quatre jours. Il se rend disponible. Il m'a déjà laissé pleurer dans son bureau, sans me prescrire autre chose que des médecines douces. Il ne donne pas des médicaments à tout prix. »*

Où va notre administration ? Comment des (ir)responsables peuvent-ils décider de suspendre un médecin alors que ses prescriptions n'ont jamais occasionné de cas graves et encore moins mortels alors que leur décision à eux laisse quelque 5 000 personnes sans médecin proche ? Quel scandale ! Car cette décision, elle, risque fort d'entraîner des décès en cas d'urgence ! Que représente un trop perçu de 68000€ face 1/ au risque de malades loin d'un médecin et 2/ en comparaison aux millions d'euros hors frontières (1) que ne cherche même plus à récupérer cette même sécu ! Ah, c'est curieux comme réaction de notre administration gérée, comme dirait Pascal Praud de CNews, par des « p'tits hommes gris » ! J'ajouterais bien : p'tits homme gris et, surtout, anonymes, un anonymat derrière lequel ils se dissimulent. Mais pourquoi ne donne-t-on jamais les noms de ces « ires responsables » -tant dans le monde médical que dans la justice mais aussi en d'autres domaines- qui prennent des décisions et qui se planquent grâce à l'anonymat. À croire qu'ils ont honte de ce qu'ils font L'anonymat, personnellement, j'en ai horreur : j'ai toujours signé de mon nom mes écrits ou mes bulletins d'infos (et non d'un

pseudo comme c'est le cas pour nombre de mes confrères).

Et ces anonymes décident de priver des milliers de Français isolés car "il est vilain leur médecin de travailler autant !

Ces responsables irresponsables, ne savent-ils pas ou font-ils semblant d'ignorer que les médecins français sont bien moins lotis que d'autres médecins européens tels les Allemands ? Comme le titrait le 28 septembre dernier le site spécialisé Medscape : « *Enquête : le pouvoir d'achat des médecins grevé par l'inflation et les charges* »

<https://français.medscape.com/diaporama/33000253#1>

Et des « p'tits hommes gris » qui, eux, bénéficient d'horaires de bureaux, surtout sans aucune heure, ni une seule minute supplémentaire, se permettent de tancer un médecin qui est volontairement 24h/24 et 7 jours/7 à la disposition de ses 5000 patients !

La malade dans cette affaire, c'est la France ! Elle est atteinte d'une épidémie des plus graves car impossible à éradiquer tant certains éléments se sont incrustés un peu partout. Cette épidémie, c'est la covad, oui, la COVAD, l'épidémie due au dangereux virus que l'on appelle « ADministration » !

(1) ENCADRÉ : Un organe de presse d'Afrique du Nord, DzaïrDaily, avait publié en 2020 un article titré :

« Retraite en France : Voici combien coûtent les retraités Algériens par

an » <https://www.dzairdaily.com/retraite-france-voici-combien-coutent-retraites-algeriens-an/>

« *Un rapport de l'Assemblée nationale française révèle les chiffres clés des pensions versées aux retraités algériens et étrangers (...) rapport relatif à la lutte contre les fraudes aux prestations sociales. (...) Le rapport parlementaire en question indique que 2,4%*

soit 14,9 millions d'euros des fraudes ont été versés aux comptes des retraités expatriés, notamment les Algériens. Il convient de rappeler qu'un député français (voir ci-dessous) a déjà remis en cause les certificats de vie des retraités algériens, délivrés par les autorités algériennes à la France. »

□« ...le nombre d'Algériens percevant une pension de retraite des caisses françaises fait état de 405 351 personnes. Ce sont donc 100 millions d'euros par mois, 1,2 milliard d'euros par an versés dans les comptes de plus de 400 personnes résidant sur le territoire national. »

Ainsi l'Algérie est le pays étranger qui bénéficie le plus de la France : « Ces nombres font de l'Algérie le top un des pays étrangers dont un grand nombre des retraités résidant dans leur pays natal touchent des pensions de retraite des caisses françaises. »

□2e : le Portugal, 174000 retraités.

3e : l'Espagne, 175000 retraités.

4e : le Maroc, 65000 pensionnaires.

« La pension moyenne mensuelle d'un retraité algérien est modeste face à celle des étrangers. » 248 euros par personne avec un total de 100 555 391 euros pour les retraités résidant en Algérie.(...) Les retraités portugais, marocains et espagnols perçoivent respectivement 371€, 339€ et 235€. (...) Les retraités algériens résidant en Algérie qui bénéficient de la retraite française, constituent 30,5% (+9,5% soit 40% avec les deux autres pays du Magreb que sont la Maroc et la Tunisie) du total des retraités de France résidant hors du territoire français.

Le député français qui voulait lutter contre la fraude des Algériens est un ancien du... PCF, José Évrard. S'estimant « trahi sur ses engagements », il a quitté le PCF en 2001, après 36 ans de militantisme, dont les 15 dernières années comme permanent.

En 2013, il adhère à un tout nouveau parti politique, le... FN ! Il se dit attiré par « la démarche de la dédiablement » et les « notions de souveraineté et d'indépendance nationale ». En 2017, il quitte le FN pour Les Patriotes de Florian Philippot. Puis en 2019, il rejoint le parti *Debout la France* de Nicolas Dupont-Aignan dont il devient le vice-président.

Mais en décembre 2021, bien que vacciné, il est contaminé par le virus

Covid-19 : admis dans un hôpital d'Arras, il décède le 7 janvier 2022.

JACQUES MARTINEZ, journaliste, ancien de RTL (1967-2001), l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...